



Communiqué de presse

Le mardi 21 juillet 2015

LANCEMENT DES ENQUÊTES PUBLIQUES RELATIVES AUX PROJETS DE PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES LITTORAUX (PPRL) DE L'ÎLE DE NOIRMOUTIER, DU BASSIN DU LAY ET DE LA SÈVRE NIORTAISE

Les événements dramatiques survenus lors du passage de la tempête Xynthia et ceux du Var en juin 2010 ont conduit l'État à élaborer un **Plan des submersions rapides (PSR)** dont l'objectif est d'inciter les territoires concernés par un risque d'inondation ou de submersion marine, à bâtir des projets de prévention garantissant la sécurité des personnes. **La maîtrise de l'urbanisation et l'adaptation du bâti** sur les territoires menacés est l'un des axes du PSR.

Dans ce cadre, l'État a décidé de couvrir d'ici 2015, l'ensemble des communes du littoral disposant de zones submersibles par des **Plans de prévention des risques littoraux (PPRL)**.

Les territoires de **l'île de Noirmoutier**, du **bassin du Lay** et de la **Sèvre Niortaise** figurent sur la liste des PPRL prioritaires communiquée par le ministre de l'écologie en février 2011.

Le Préfet de la Vendée a ainsi prescrit l'établissement d'un PPRL sur l'Île de Noirmoutier (communes de Noirmoutier-en-l'île, l'Epine, la Guérinière et Barbâtre) par arrêté du 6 janvier 2011 et de deux PPRL, respectivement sur le bassin du Lay (communes de Angles, Grues, La Tranche-sur-mer, Longeville-sur-mer, Saint Benoist-sur-mer, Saint Denis-du-Payré, Saint Michel-en-l'Herm et Triaize) et sur la Sèvre Niortaise (communes de Chaillé-les-Marais, Champagné-les-Marais, Puyravault et Sainte Radégonde-des-Noyers) par arrêtés du 22 février 2012.

Les études menées en concertation avec les collectivités territoriales, les acteurs du territoire et le public ont permis depuis d'élaborer les projets de PPRL correspondants.





Communiqué de presse

Le préfet de la Vendée a donc prescrit **par arrêtés du 24 juin 2015 et du 3 juillet 2015 l'ouverture des enquêtes publiques** portant sur les projets de plan de prévention des risques littoraux (PPRL) de l'Île de Noirmoutier, du bassin du Lay et de la Sèvre Niortaise.

L'enquête publique relative au **PPRL de l'île de Noirmoutier** se déroulera du **22 juillet au 29 août 2015**.

Les enquêtes publiques des PPRL **Bassin du Lay et Sèvre Niortaise** se dérouleront du **3 août au 11 septembre 2015**.

Les compositions des **commissions d'enquête** sont les suivantes :

	PPRL Noirmoutier	PPRL Bassin du Lay PPRL Sèvre Niortaise
Président	M. Denis MARZE	M. Bernard MERQUIOL
Membres titulaires	M. Claude RENOU M. Jean-Yves ALBERT M. Gilbert FOURNIER Mme Monique MAUGRION	M. Jean-Pierre GOUMARD M. Michel SIMON M. Christian LECLERCQ M. Claude MATHIEU
Membres suppléants	M. Marcel RYO M. Claude GRELIER	M. Alain BACH M. Jacky RAMBAUD

Chaque dossier de PPRL soumis à l'enquête, déposé dans chacune des mairies concernées, sera également **disponible sur le site Internet de l'État** : <http://www.vendee.gouv.fr>

Pour chacun des PPRL soumis à enquête publique, **le public peut** :

- prendre connaissance du dossier d'enquête publique aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie concernée ;
- consigner ses remarques sur le registre ouvert à cet effet en mairie, ou les adresser par écrit, avant la clôture de l'enquête, au siège de la mairie (à l'attention de Monsieur le président de la commission d'enquête).
- s'agissant du PPRL de l'île de Noirmoutier, le public peut également participer à l'enquête publique sur un registre dématérialisé à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/123>



Communiqué de presse

Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public en mairie afin de recueillir les observations du public selon le calendrier suivant :

PPRL Noirmoutier			PPRL Bassin du Lay			PPRL Sèvre Niortaise		
22/07/15	Noirmoutier en l'île	9h-12h	03/08/15	Saint Michel-en-l'Herm	9h-12h30	03/08/15	Chaillé-les-Marais	9h-12h
24/07/15	Barbâtre	10h-13h	04/08/15	Saint Benoist-sur-mer	9h-13h	05/08/15	Champagné-les-Marais	8h30-12h30
25/07/15	L'Épine	9h-12h	04/08/15	Longeville-sur-mer	14h-18h	05/08/15	Puyravault	14h-17h
27/07/15	La Guérinière	14h-17h	04/08/15	Angles	14h-16h30	07/08/15	Sainte Radégonde-des-N.	8h30-12h
29/07/15	Noirmoutier en l'île	14h-17h	04/08/15	Grues	14h-16h	11/08/15	Champagné-les-Marais	13h30-17h
31/07/15	L'Épine	14h-17h	06/08/15	Saint Denis-du-Payré	9h-12h30	14/08/15	Sainte Radégonde-des-N.	8h30-12h
04/08/15	Noirmoutier en l'île	14h-17h	08/08/15	La Tranche-sur-mer	9h-12h	14/08/15	Chaillé-les-Marais	13h30-17h30
06/08/15	Barbâtre	14h-17h	10/08/15	Grues	10h-12h	17/08/15	Puyravault	14h-17h
08/08/15	La Guérinière	9h-12h	10/08/15	La Tranche-sur-mer	14h30-16h30	19/08/15	Chaillé-les-Marais	13h30-17h30
10/08/15	L'Épine	14h-17h	11/08/15	Saint Denis-du-Payré	9h-12h30	21/08/15	Champagné-les-Marais	8h30-12h30
12/08/15	Noirmoutier en l'île	10h-13h	12/08/15	Longeville-sur-mer	9h-12h30	25/08/15	Sainte Radégonde-des-N.	8h30-12h
14/08/15	La Guérinière	10h-13h	13/08/15	Angles	9h-12h	27/08/15	Chaillé-les-Marais	8h15-12h
17/08/15	Barbâtre	14h-17h	13/08/15	Saint Michel-en-l'Herm	9h-12h30	27/08/15	Champagné-les-Marais	13h30-17h
19/08/15	L'Épine	10h-13h	13/08/15	Grues	14h-16h	28/08/15	Puyravault	14h-17h
20/08/15	La Guérinière	14h-17h	13/08/15	Triaize	9h-12h	03/09/15	Chaillé-les-Marais	8h15-12h
22/08/15	Barbâtre	9h-12h	17/08/15	Saint Michel-en-l'Herm	9h-12h30	03/09/15	Sainte Radégonde-des-N.	13h30-16h
24/08/15	L'Épine	14h-17h	18/08/15	Angles	9h-12h	05/09/15	Puyravault	10h-12h
26/08/15	La Guérinière	14h-17h	19/08/15	Saint Denis-du-Payré	9h-12h30	05/09/15	Champagné-les-Marais	8h30-12h
28/08/15	Barbâtre	10h-13h	19/08/15	La Tranche-sur-mer	9h30-12h30	07/09/15	Sainte Radégonde-des-N.	13h30-16h
29/08/15	Noirmoutier en l'île	9h-12h	19/08/15	Longeville-sur-mer	14h-18h	10/09/15	Puyravault	9h-12h
			22/08/15	Grues	10h-12h	11/09/15	Chaillé-les-Marais	13h30-17h30
			22/08/15	Triaize	9h-12h			
			24/08/15	Angles	14h-16h30			
			26/08/15	Longeville-sur-mer	9h-12h30			
			27/08/15	La Tranche-sur-mer	9h30-12h30			
			28/08/15	Saint Benoist-sur-mer	14h-16h			
			29/08/15	Triaize	9h-12h			
			31/08/15	Longeville-sur-mer	14h-18h			
			01/09/15	Saint Benoist-sur-mer	9h-13h			
			01/09/15	Saint Denis-du-Payré	9h-12h30			
			01/09/15	Saint Michel-en-l'Herm	9h-12h30			
			02/09/15	Triaize	9h-12h			
			03/09/15	Saint Benoist-sur-mer	9h-13h			
			04/09/15	La Tranche-sur-mer	14h30-16h30			
			05/09/15	Angles	9h-12h			
			05/09/15	Saint Michel-en-l'Herm	9h-12h			
			07/09/15	Saint Denis-du-Payré	9h-12h30			
			09/09/15	Triaize	9h-12h			
			10/09/15	Saint Benoist-sur-mer	9h-13h			
			10/09/15	Grues	14h-16h			
			10/09/15	Longeville-sur-mer	14h-18h			
			11/09/15	La Tranche-sur-mer	9h30-12h30			
			11/09/15	Saint Michel-en-l'Herm	13h30-17h30			





Communiqué de presse

Des informations peuvent être demandées auprès de la **Direction départementale des territoires et de la mer de la Vendée**, Service eau risques et nature, représentant le préfet de la Vendée, responsable des projets de PPRL.

A l'issue de l'enquête, pour chacun des PPRL soumis à l'enquête, le président de la commission d'enquête **adressera le registre d'enquête et les documents annexés accompagnés de son rapport et de ses conclusions motivés au Préfet de la Vendée et au tribunal administratif de Nantes dans le délai de 30 jours à compter de la clôture de l'enquête.**

Le Préfet de la Vendée les transmettra, dès réception, aux communes concernées où ils seront tenus à la disposition du public, pendant un an. Ils seront également accessibles sur le site Internet de l'État : <http://www.vendee.gouv.fr>

Le préfet de la Vendée est l'autorité compétente pour approuver, par arrêté, les Plans de prévention des risques Littoraux (PPRL) de l'île de Noirmoutier, du Bassin du Lay et de la Sèvre Niortaise.

